

**DOCUMENT DE RESTITUTION DE
LA MATINÉE AU VERT DU 23 JANVIER 2025**

BILAN ET SUITE DE LA PLATEFORME PATRIMOINE, PAYSAGE ET TERRITOIRE (PPT)

DOCUMENT DE RESTITUTION

Le présent rapport reprend les informations transmises en invitation ainsi que la majorité des contenus présentés et mis à disposition lors de la matinée au vert. Il restitue également leur manipulation et discussion, avant d'ouvrir sur certaines pistes d'amélioration et de suite collectivement identifiées. Les orientations présentées à la fin du rapport ont été validées en séance 02.2025 de la plateforme patrimoine, paysage et territoire le 27 mars 2025.

DIRECTION DE PUBLICATION

Ariane Widmer, urbaniste cantonale (OU)
Babina Chaillot-Calame, conservatrice cantonale (OPS)
Emmanuel Ansaldi, chef du service planification directrice territoriale et paysage (OCAN)

ORGANISATION

Isabelle Claden, déléguée patrimoine et territoire (OU)
Mathieu Petite, référent paysage (OU)
Valentin Bourdon, responsable du pôle projet (OU)

RÉDACTION

Isabelle Claden, déléguée patrimoine et territoire (OU)
Valentin Bourdon, responsable du pôle projet (OU)

CONTRIBUTIONS

Emmanuel Ansaldi, chef du service planification directrice territoriale et paysage (OCAN)
Babina Chaillot-Calame, conservatrice cantonale (OPS)
Isabelle Claden, déléguée patrimoine et territoire (OU)
Farès Derrouiche, chef de projet DDU-DL (OU)
Sylvain Ferretti, directeur général (OU)
Pierre Alain Girard, directeur général (OPS)
Valentina Hemmeler Maïga, directrice générale (OCAN)
Mathieu Petite, référent paysage (OU)
Bastien Röthlisberger, chef de projet DDU-LN (OU)
Anne Vuichard, directrice DDU-DL (OU)
Ariane Widmer, urbaniste cantonale (OU)
Eric Zellweger, chef de projet DPC (OU)

PARTICIPANT·E·S

Marta Alonso, Carmen Alonso Unica, Emmanuel Ansaldi, Arikok, Nouchka Barral, Thomas Boucher, Valentin Bourdon, Babina Chaillot-Calame, Isabelle Claden, Matthieu de La Corbière, Laetitia Cottet, Farès Derrouiche, Fabio Dubs, Prisca Faure, Sylvain Ferretti, Patrik Fouvy, Pierre Alain Girard, Valentina Hemmeler Maïga, Yves Kazemi, Delphine Lambert, Véronique Meyer, Pascal Michel, Alexandre de Montmollin, Patrick Mollard, Isabelle Pasquier, Mathieu Petite, Claude Realmonte, Bastien Röthlisberger, Francesca Scattoni, Philippe Viala, Anne Vuichard, Ariane Widmer, Eric Zellweger

EXCUSÉ·E·S

Mokrane Aït Ghezala, Aline Bonfantini, Alexandra Bregnard-Benoit, Tiphaine Bussy, Anne-Lise Cantiniaux, Christine Hislair Kammermann, Laurence Humbert, Jean-Luc Gauthey, Jean-Charles Pauli, Marie Schärli, Alicia Tanner

LIEU

Grange Navazza
Parc Navazza-Oltramare
Chemin de la Colline 2
1212 Lancy

DOCUMENT INTERNE

Ce rapport peut contenir des données métiers dont la diffusion est limitée à un usage interne.

Après plus de cinq années de fonctionnement, la plateforme patrimoine, paysage et territoire est prête à tirer profit d'un bilan inter-offices partagé entre ses principaux animateurs·trices et utilisateurs·trices. Inaugurée au sein du département du territoire (DT) sur recommandation de la cour des comptes, en collaboration entre l'office du patrimoine et des sites (OPS) et l'office de l'urbanisme (OU), elle est aussi désormais portée par l'office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN) depuis son élargissement aux enjeux du paysage.

Ces trois offices partenaires ont invité une quarantaine de collaborateurs·trices de l'État de Genève à prendre part à l'élaboration d'un tel bilan à l'occasion d'une demi-journée contributive, de partage, d'écoute et de discussions.



Photographie Isabelle Claden

SOMMAIRE

Déroulement	7
Introduction	9
Enjeux et ambitions	13
Bilan et retours	15
Atelier contributif	29
Orientations pour la suite	37
Conclusion	38



Photographie Isabelle Claden

DÉROULEMENT

La matinée au vert s'est déroulé en trois temps, de plus en plus contributifs. L'introduction rappelle le cadre dans lequel la plateforme a été inaugurée, tandis que la discussion du Temps 1 entre directions d'offices partenaires en dresse les enjeux, forts de ses cinq années d'exercices. Le Temps 2 donne la parole à ses principaux animateurs.trices et utilisateurs.trices représentatifs.tives, avant un Temps 3 mobilisant l'ensemble des personnes présentes.

Accueil et café de bienvenue dès 8h30

M. Valentin Bourdon, responsable pôle projet, pour la modération (OU)

09H00

INTRODUCTION

M. Pierre Alain Girard, directeur général (OPS)

09H10

TEMPS 1 : RAPPELS DES AMBITIONS ET ÉTAT DES ENJEUX

M. Pierre Alain Girard, directeur général (OPS)

M. Sylvain Ferretti, directeur général (OU)

Mme Valentina Hemmeler Maïga, directrice générale (OCAN)

09H30

TEMPS 2 : RETOURS DE PLATEFORME

M. Emmanuel Ansaldi, chef du service planification directrice territoriale et paysage (OCAN)

Mme Babina Chaillot-Calame, conservatrice cantonale (OPS)

Mme Isabelle Claden, déléguée patrimoine et territoire (OU)

M. Farès Derrouiche, chef de projet DDU-DL (OU)

M. Mathieu Petite, référent paysage (OU)

M. Bastien Röthlisberger, chef de projet DDU-LN (OU)

Mme Anne Vuichard, directrice DDU-DL (OU)

Mme Ariane Widmer, urbaniste cantonale (OU)

M. Eric Zellweger, chef de projet DPC (OU)

10H30

Pause

10H50

TEMPS 3 : ATELIER CONTRIBUTIF

12H20

CONCLUSION

Mme Valentina Hemmeler Maïga, directrice générale (OCAN)

Apéritif dînatoire dès 12h30



Photographie Ariane Widmer

INTRODUCTION

PRÉMICES DE LA PLATEFORME

Pierre Alain Girard

L'idée de la plateforme s'inscrit dans un contexte préliminaire qui a amené à développer des réflexions plus transversales entre les offices cantonaux en charge de l'urbanisme et du patrimoine. D'une part, il y a plusieurs cas concrets qui ont défrayé la chronique à Genève, du fait que le patrimoine n'avait pas été pris en considération dans la planification, comme par exemple des villas anciennes ayant été démolies suite à des projets d'aménagement faisant « tabula rasa ». D'autre part, dans le cadre de la mise en œuvre du PDCn, il est apparu que l'OPS ne pouvait pas être le seul garant – isolé – de la préservation du patrimoine, tel que cela figurait dans la fiche A15. Le besoin d'une approche plus transversale avec l'OU a conduit à nourrir des réflexions pour créer des ponts entre les offices en utilisant les ressources existantes de part et d'autre.

Ces réflexions ont abouti à l'objectif de mieux connaître collectivement le territoire. La décision d'approfondir les connaissances en lançant le recensement architectural cantonal (RAC), mené par l'OPS avec la participation de l'OU pour son financement, a constitué le point de départ de cette collaboration renforcée. La réalisation du RAC a fait l'objet d'une priorisation en fonction de la planification cantonale, afin de pouvoir couvrir en premier les secteurs des grands projets, et seulement à la suite la zone 5. Puis s'est posée la question de savoir comment, une fois qu'on a la connaissance du patrimoine, les offices peuvent collaborer en assurant une prise en compte qualitative dans les projets urbains.

Ce sont les prémices qui ont mené à l'idée d'une plateforme patrimoine et territoire, qui soit à la fois un espace de dialogue et de compréhension commune, et qui permette aussi de faciliter la recherche de solutions dans un contexte du développement vers l'intérieur, tout en visant une culture du bâti de qualité.

No	Recommandation / Action	Priorité	Responsable
159-R1	Intensifier et rendre plus accessible l'information sur le patrimoine et sa conservation	Élevée	OPS
159-R2	Développer une stratégie de protection sur la base d'une analyse territoriale	Très élevée	OPS (+ OU)
159-R3.1	Renforcer la dimension patrimoniale en amont du processus de densification en zone ordinaire	Élevée	OU
159-R3.2	Renforcer la dimension patrimoniale en amont du processus de densification en zone de développement	Élevée	OU (+ OPS)

► Rapport de la Cour des comptes

La Cour des Comptes a été alertée sur la problématique révélée par ces démolitions dans le cadre de projets de densification et a décidé d'ouvrir un audit d'évaluation de la politique publique du patrimoine. Dans son rapport très étayé publié en mai 2020, la Cour des comptes a formulé quatre recommandations, impliquant les offices comme responsables ou co-responsable d'actions à mener. Ces recommandations, qui ont été toutes acceptées, désignent comme responsable l'OPS pour identifier les informations et développer une stratégie de protection et l'OU pour le renforcement de la dimension patrimoniale en amont du processus de densification (en zone 5 comme en zone de développement).

► Ambitions de la plateforme PPT

- Constituer un espace de dialogue capable d'ouvrir les réflexions et le regard ;
- Permettre d'acquérir, de nourrir et de maintenir une culture et une vision commune ;
- Offrir une compréhension partagée des enjeux au service de la qualité des projets ;
- Consolider des dossiers ;
- Réunir les conditions pour parvenir à trouver de nouvelles solutions ;
- Permettre d'anticiper les difficultés et les besoins d'arbitrage
- Être en phase avec le contexte du développement vers l'intérieur et l'ambition d'une culture du bâti de qualité.



Extrait et couverture du rapport de la cour des comptes du 19 mai 2020



DT

Couvertures de présentation de la plateforme en 2022 et du cahier des charges actualisé en 2024 suite à l'élargissement officiel à l'office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN) pour les enjeux paysage

► Création de la plateforme PPT

C'est en juillet 2020 qu'a été créé la plateforme patrimoine et territoire par l'OU et l'OPS, ouvrant aussi cet espace à l'OCAN en tant qu'invité régulier. L'objectif poursuivi est de mieux collaborer entre les offices en intégrant le patrimoine à l'amont dans les projets d'aménagement et de partager une culture commune. Pour assurer l'animation et la gestion de cette plateforme, les deux offices ont engagé conjointement une personne nommée déléguée patrimoine et territoire, ayant aussi un rôle d'expert faisant le pont entre les deux offices. La rédaction du cahier des charges de la plateforme patrimoine et territoire a été finalisé en 2021. Suite à la réalisation de la conception cantonale du paysage (CCP) impliquant plusieurs offices du Département du territoire, la plateforme a été élargie à cet enjeu éminemment transversal. Depuis 2024, L'OCAN a rejoint l'OU et l'OPS dans le portage de la plateforme renommée patrimoine, paysage et territoire.

► Stratégie d'utilisation du RAC 2023

Le rapport stratégique de 2023 énonce dans sa structure comment l'OPS entend utiliser les résultats du RAC pour la connaissance (1), la transmission (2), la protection (3) et la conservation (4); il y est inséré un nouveau chapitre intitulé ménagement du territoire (2bis), dont la plateforme est l'élément central. Ce rapport réunit l'ensemble de toutes les actions menées et documents établis pour répondre aux ambitions de la politique du patrimoine.

Rapport stratégique transmis à la Cour des comptes : de la connaissance à l'intégration du patrimoine dans les projets d'aménagement

- 1. Connaissance
- 2. Transmission
- 2bis. Ménagement du territoire
- 3. Protection
- 4. Conservation

► Clôture du rapport de la Cour des comptes

C'est sur la base de ce rapport stratégique transmis par l'OPS, et suite à l'audition de la déléguée, patrimoine et territoire, que la Cour des comptes a considéré que les mesures prises étaient suffisantes et à la hauteur des enjeux de conservation du patrimoine. Elle a ainsi pu clore le suivi du rapport n°159 à la fin 2023.

La Cour des Comptes a considéré que ses recommandations ont été mises en oeuvre sur la base des éléments suivants :

- Le RAC identifie les objets les plus importants et permet la transmission des connaissances aux parties prenantes pour:
 1. Guider le développement urbain (recommandation 3)
 2. Prioriser les mesures de protection (recommandation 1)
- Planification: les travaux pour le prochain PDCn avec la révision de la fiche A15 et la Vision territoriale transfrontalière (VTT) incluent la dimension patrimoniale dans le processus de densification en zone de développement (recommandation 3.2)
- La plateforme PPT créée en 2020 permet la prise en compte des enjeux patrimoniaux dans les projets d'aménagement (recommandation 3.2) en tenant compte de l'ISOS et du RAC
- Le travail de sensibilisation pour les projets et dans les PDCom agit en zone ordinaire (recommandation 3.1)
- Réorganisation de l'OPS

ANNEXE DU RAPPORT STRATÉGIQUE

- Cahier des charges plateforme patrimoine territoire
- Fiche de Prise en compte des enjeux patrimoine et sites dans les projets de planification
- Fiche Stratégie densification de la zone 5
- Pratique administrative OU-OPS sur l'ISOS
- Modèle OU de note d'opportunité
- Modèle OU de démarche de projet
- Modèle OU d'accord de projet
- Suivi études de plans de site
- Note stratégie de protection du patrimoine genevois
- Pratique administrative de l'OPS
- Convention de collaboration HEPIA-OPS et programme de collaboration 2023-2024



Photographie Ariane Widmer

TEMPS 1

ENJEUX ET AMBITIONS

TABLE RONDE

Sylvain Ferretti, directeur général (OU)

Pierre Alain Girard, directeur général (OPS)

Valentina Hemmeler Maïga, directrice générale (OCAN)

modération : Valentin Bourdon, responsable pôle projet (OU)

Le premier temps au format table ronde est l'occasion de revenir sur les ambitions initiales de la plateforme patrimoine et territoire, élargie récemment au paysage, et de constater l'évolution des enjeux sur lesquels elle positionne son champ d'action.

« Dans quel contexte et quel ensemble de mesures récemment mises en place la plateforme PPT se situe-t-elle ? »

SF Le patrimoine bâti et végétal s'inscrit naturellement dans la gestion de projet d'aménagement et de planification. Le recensement architectural cantonal (RAC) a apporté une connaissance complète des objets sur le territoire genevois. Auparavant, la prise en compte du patrimoine se faisait sur la base d'inventaires localisés et selon la sensibilité du gestionnaire de projet ou d'alertes extérieures. Aujourd'hui, l'OU a mis en place des documents cadres telles que la note d'opportunité, incluant au plus tôt les enjeux du patrimoine bâti et naturel ainsi que la consultation des offices concernés. Un guichet SIG partagé entre l'OU et l'OPS permet d'avoir une connaissance des données le plus en amont possible, notamment les données métiers sur les processus en cours.

La plateforme patrimoine, paysage et territoire (PPT) qui a pour mission d'offrir un espace de dialogue plutôt que décisionnel, permet par ce rassemblement d'expertises multithématiques d'exprimer quels sont les enjeux à prendre en compte. Les documents cadres de l'OU, tels que notes d'opportunité, descriptif de démarche et accord de projet, permettent d'accompagner le changement, tel que le développement urbain et la réalisation d'infrastructures, tout en tenant compte de l'existant.

Concernant le patrimoine bâti, il n'y a pas seulement le RAC mais aussi l'inventaire des sites bâtis d'importance national ISOS, qui est plus sensible. Sa prise en compte dans la pratique du développement vers l'intérieur a fait l'objet de l'élaboration d'une pratique administrative transversale OU-OPS. Il est parfois aussi nécessaire de consulter les commissions fédérales pour certains dossiers ou objets délicats.

« La plateforme n'est pas un organe décisionnel mais procède par orientations ; comment ces orientations participent-elles d'une facilitation ? »

PAG La plateforme PPT est un espace de dialogue créé pour discuter de la manière de prendre en compte un certain nombre d'enjeux liés au patrimoine. Avant sa création et à titre d'exemples, on peut rappeler comment la gare de Chêne-Bourg a été écartée du projet de PLQ, comment la maison Baron a été conservée au PAV dans une cour d'immeubles sans qu'on ne sache tout à fait quel rôle urbain lui donner, ou la manière dont le secteur Ternier du PAV est lui aussi conservé à titre de réserve.

Dorénavant, l'ambition que le patrimoine et l'existant soit une base de connaissance et source d'inspiration pour les études est prioritaire, ceci même si finalement un ou des objets ne sont pas conservés. Cependant, la plateforme n'est pas là pour remplacer des instances, ni formuler des préavis. Elle est là pour croiser les enjeux, proposer une vision en amont et formuler des orientations. Elle offre l'occasion de croiser voire coordonner des études conjointes selon les opportunités, mais aussi de permettre que la population, à terme, comprenne mieux les projets, si les enjeux patrimoniaux ont été bien considérés, ou pourquoi tel ou tel élément n'a pas été conservé, en connaissance de cause.

« Dès la mise en place de la plateforme l'OCAN était présent et convié ; maintenant que l'élargissement aux enjeux du paysagère est officialisé, quels changements peuvent être envisagés ? Sur quelles préoccupations ou quels points spécifiques la plateforme pourrait maintenant représenter une aide ? »

VHM La plus-value apportée par l'OCAN, office cantonal de l'agriculture et de la nature, est son apport sur la connaissance du vivant. Le paysage dont nous héritons, façonné par la main de l'homme et ses activités à travers le temps, recouvre à la fois les notions de paysage culturel, patrimonial, historique. Mais cette description n'est pas figée à un moment donné car le paysage est vivant et évolue dans le temps, également sous les effets du climat et de ses changements.

Le paysage dans lequel nous vivons nous apporte des services écosystémiques indispensables tels que l'approvisionnement alimentaire, l'eau, la production primaire, la régulation des phénomènes d'îlot de chaleur, la régénération des sols, etc. Tous ces éléments qui sont indispensables à la vie contribuent à sa formation. C'est cela que nous voyons des effets de complémentarité : l'OU aménageant et planifiant le territoire, l'OPS apportant sa connaissance du bâti et des sites, et l'OCAN avec sa réorganisation s'ouvre aux enjeux du paysage dans la planification territoriale, complétant avec ce service transversal ses autres directions.

L'élargissement de la plateforme à ces enjeux pourra ainsi s'appuyer sur cette complémentarité des trois offices pour intégrer le socle du vivant, faire évoluer les franges urbaines, et s'appuyer sur la conception cantonale du paysage (CCP), notamment son cahier 2, évolutif, dont la plateforme pourra se saisir.

« Est-ce que d'autres outils similaires d'articulation entre offices et entre politiques publiques existent au sein du département du territoire ? Ou cet espace orienté projet et basé sur les compétences métiers assume-t-il une certaine originalité, voire une qualité de prototype ? »

VHM C'est un instrument assez original au sein du DT en effet. La collaboration y est prioritaire parce qu'il ne s'agit pas d'une instance décisionnelle telle que la PFI, ni d'une commission. La plateforme est le lieu qui permet d'améliorer la compréhension mutuelle et dans ce sens, les frictions sont vues sous un angle constructif. Ce socle de compréhension commune des enjeux de chacun réduit le risque de friction ultérieures.



Photographie Valentin Bourdon

TEMPS 2

BILAN ET RETOURS

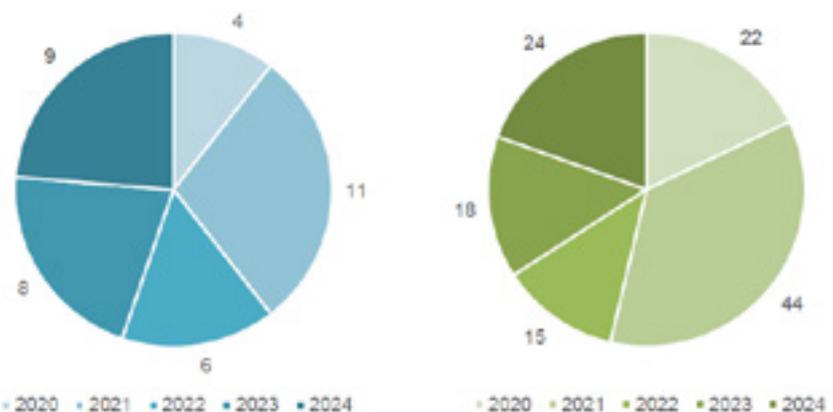
QUELQUES ÉLÉMENTS ET CHIFFRES CLÉS

Isabelle Claden

La préparation de cette matinée de bilan a donné l'occasion de faire un retour sur l'activité de la plateforme et de mettre en évidence quelques éléments et chiffres clés. C'est en dressant la liste des dossiers et des sujets vus en plateforme qu'il a été possible d'analyser et de mieux comprendre son activité, mise en évidence par les données statistiques.

► Cinq années de pratique commune

Son activité peut se résumer en trois chiffres clés : cinq années de pratique, 38 séances de la plateforme, 123 dossiers à l'ordre du jour. La mise en parallèle graphique montre aussi un nombre très élevé de dossier et de séances pendant les deux premières années, puis une répartition plus uniforme entre le nombre de séances et de dossiers dans les trois suivantes, indiquant que cette pratique commune a trouvé son rythme.



Répartition des 38 séances PPT et des 123 dossiers à l'ordre du jour dans les cinq premières années de la plateforme

► Mise en place de la plateforme

La mise en parallèle du nombre de dossiers vu par séance montre bien la période de démarrage de la plateforme qui a eu lieu pendant l'été 2020 et la phase d'appropriation de ce nouvel outil. De nombreux dossiers ont été vus à chaque séance, soulignant le besoin de discussion et de coordination, mais révélant aussi parfois un ordre du jour trop chargé. Dès 2022, on observe un ajustement de l'activité de la plateforme. Réservant plus de temps pour les dossiers et permettant ainsi leur approfondissement, la plateforme a trouvé son rythme de croisière.

L'élargissement aux enjeux du paysage dès 2024, a permis l'association de l'OCAN dans le portage de la plateforme, office qui avait le statut d'invité. Avec ce regard transversal pour l'ensemble des dossiers, associant patrimoine, paysage et territoire, la plateforme s'est ouverte à des projets communs et prospectifs, tant dans la planification que pour des stratégies et recensements, ouvrant la porte à des visions et projets partagés.

2020 : Démarrage

4 séances - 22 dossiers = 5,5 dossiers / séance

2021 : Appropriation

11 séances - 44 dossiers = 4 dossiers / séance

2022 : Ajustement

6 séances - 15 dossiers = 2,5 dossiers / séance

2023 : Rythme de croisière

8 séances - 18 dossiers = 2,3 dossiers / séance

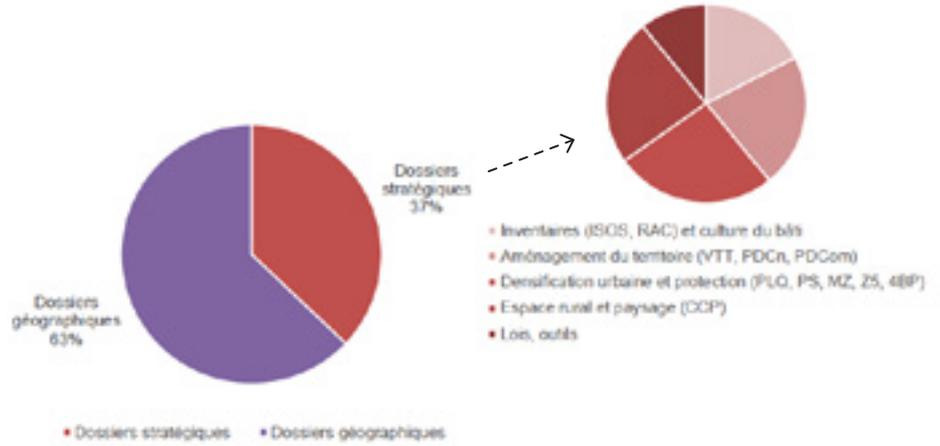
2024 : intégration du paysage

9 séances - 24 dossiers = 2,6 dossiers / séance

Bref historique de la mise en place de la plateforme, sa stabilisation et son élargissement au paysage

► Dossiers stratégiques et géographiques

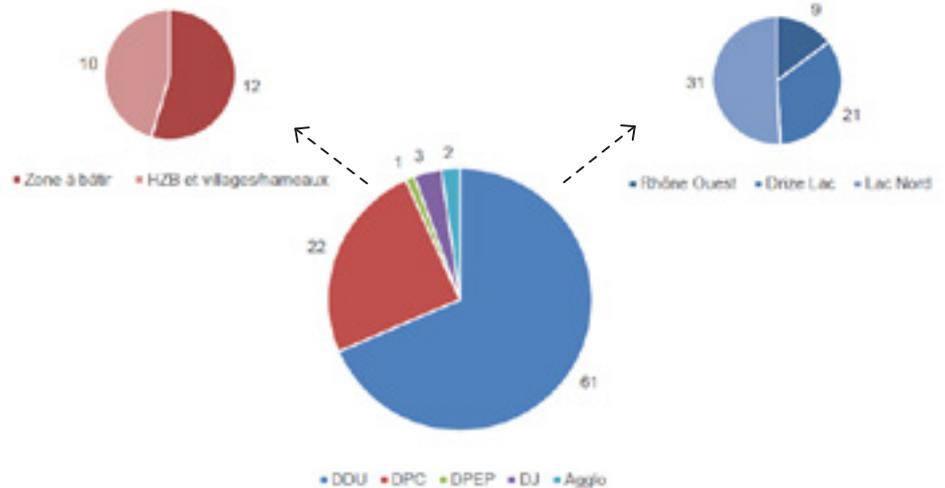
Deux types de dossier ont été soumis à la plateforme. Environ deux tiers des dossiers sont associés à une localisation géographique. Un grand tiers des dossiers est clairement lié à des réflexions stratégiques nécessaires entre les offices. Ces stratégies concernent autant l'espace rural et le paysage, la densification urbaine et la protection, que l'aménagement du territoire du bassin genevois jusqu'aux communes. Un grand quart des réflexions stratégiques s'est concentré sur les enjeux de patrimoine et culture du bâti de qualité, s'appuyant sur les inventaires ISOS et RAC, et sur les réflexions quant aux outils pour optimiser leur prise en compte.



Répartition par types de dossiers et par stratégies des sujets amenés en plateforme durant les cinq premières années

► Répartition par secteurs géographiques (OU)

La plus grande partie des dossiers géographiques qui ont occupé la plateforme concerne les secteurs de développement urbain (DDU). La répartition très inégale du nombre de dossiers entre les différents secteurs urbains et peut-être liée à un contexte plus sensible pour le développement vers l'intérieur, comme la prise en compte optimale de l'inventaire ISOS. Un bon quart des dossiers concerne l'échelle territoriale et la planification cantonale (DPC), répartis de façon équivalente entre la zone à bâtir et l'espace rural (hors zone à bâtir et villages). Seul un sujet en lien avec la direction des espaces publics (DPEP) a fait l'objet d'échange en plateforme.

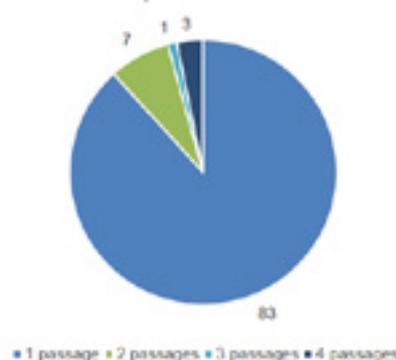


Répartition des dossiers amenés en plateforme durant les cinq premières années en fonction de leur échelle opérationnelle et géographique

► Passages uniques et exceptions

94 dossiers différents sont passés par la plateforme, sur un total de 123 dossiers mis à l'ordre du jour. Sur le principe, les dossiers ne passent qu'une fois à la plateforme, s'il y a un besoin d'une discussion transversale entre les offices. Seul environ 10 % des dossiers ont fait l'objet de plusieurs passages. Certains ne sont vus qu'en plateforme comme les mesures à l'échelle de l'agglomération. Pour les planifications et secteurs urbains, les dossiers vus à plusieurs reprises concernent des sites plus sensibles et ont parfois été abordés sous l'angle de questions différentes.

94 dossiers passés en plateforme



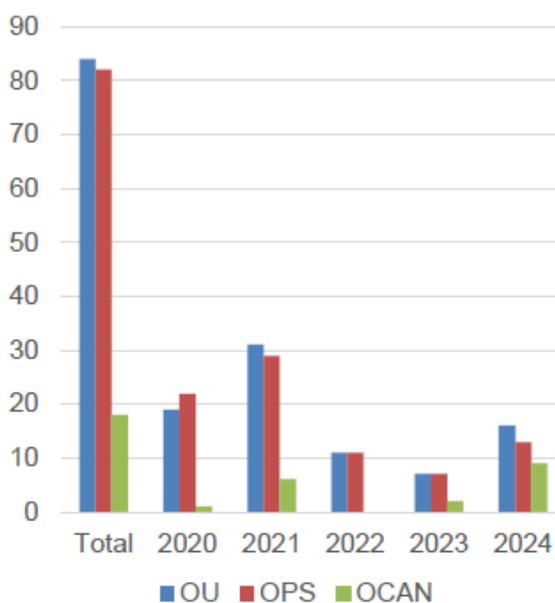
Répartition par nombre de passages des 94 dossiers amenés en plateforme

Liste dossiers ayant fait l'objet de plusieurs passages

Décharges Carre	2 passages
PS/MZ Carre	2 passages
PS Edmond Vaucher	4 passages
PDCom Lancy, St Georges	2 passages
Secteur de l'Orangerie	4 passages
PLQ Moraines Filion	4 passages
PLQ Bief à Dance	2 passages
PLQ Guillocheur Tannerie	2 passages
Mesures OFEV 2024-2028	3 passages
Mesures PA 6	2 passages

► **Provenance des dossiers et instances invitées**

Dans l'ensemble, la provenance des dossiers reflète bien la composition de la plateforme, qui était portée pendant les premières années par l'OU et l'OPS, les deux offices amenant des dossiers à part égales. Cette répartition de la provenance va s'équilibrant avec l'implication de l'OCAN dans la plateforme. Les instances extérieures aux trois offices qui ont été invitées à la plateforme sont l'OCT et l'OCEV. Il est souhaité que tout office qui porte des dossiers à incidence territoriale puisse solliciter la plateforme.



Répartition totale et détaillée de la provenance des dossiers au cours des cinq premières années de la plateforme

GUILLOCHEURS TANNERIE

Anne Vuichard et Farès Derrouiche

Le cas de Guillocheurs Tannerie porté en plateforme patrimoine et territoire lors des séances 06.2022 et 08.2023 fait suite à la réorganisation du projet initial, lequel datait de 2019. En particulier, le devenir du bâtiment Moraines 22 demandait quelques orientations : si maintien ou démolition. À l'issue des passages en plateforme il est convenu de ne pas aller chercher de mise en protection pour le bâtiment Moraines 22, tandis que sa démolition seraient à considérer sous réserve de la qualité architecturale du nouveau bâtiment. Par ailleurs, sont mises en lumière les opportunités d'une concertation avec les riverains et association et d'études complémentaires (stationnement, programmation, phasage, plan paysager, etc.).

Direction

DDU Drize-Lac

Responsable

Farès Derrouiche

Commune

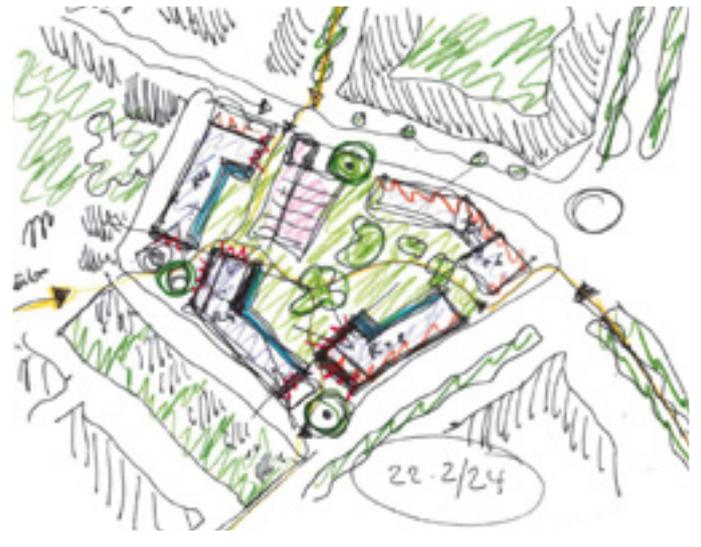
Carouge

Démarche

Étude de faisabilité



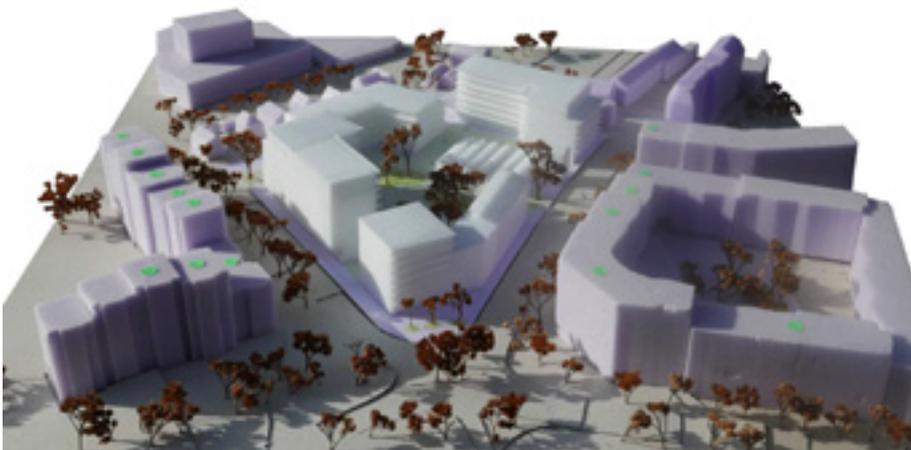
Photographie aérienne en 2023 (SITG)



Éléments issus de l'étude menée par l'atelier Bonnet sur le site Guillocheurs Tannerie en 2024



Bâtiment maintenu dans le projet



Localisation et photographies du bâtiment Moraines 22, dont l'opportunité de démolition a fait l'objet d'une discussion en plateforme. L'opportunité du maintien d'autres bâtiments témoignant de l'histoire du site ont confirmé la vision d'ensemble.

TÉMOIGNAGE UTILISATEUR·TRICE

Ce projet et le suivant avaient commencé avant la mise en place de la plateforme. Il existait évidemment déjà une coordination, mais celle-ci a pu grandement être renforcée par la mise en place de cet espace support interoffices.

Dans le cas de Guillocheurs Tannerie, la plateforme PPT a permis de fluidifier le processus et d'infléchir les positions des parties prenantes. Elle a facilité l'émergence d'un accord sur la nouvelle approche du projet. Le deuxième passage en plateforme a permis de dégager une réponse claire de la part de l'office du patrimoine concernant les conditions de la démolition du bâtiment Moraines 22 : un aspect qui permet d'orienter la suite du projet. La participation est considérée comme très positive ; le regard de la PPT ayant permis de pouvoir avancer le projet avec de nouveaux éléments à partir des recommandations données.

ENSEIGNEMENTS POUR LA PLATEFORME

La plateforme est arrivée à la conclusion qu'il valait mieux renoncer au maintien du bâtiment situé sur le rond-point en raison des enjeux de revalorisation urbaine de cet espace d'entrée de Carouge. En revanche elle a soutenu le maintien du bâtiment de l'ancienne marbrerie qui, bien que d'intérêt secondaire au RAC, est un témoin identitaire important pour le caractère de cette partie de site ISOS C. Cette orientation renforcera la lecture historique du développement urbain de cet îlot au tournant du XIX-XX^e siècle, et sa revalorisation à venir.

Le passage en plateforme du projet Guillocheurs Tannerie a eu en particulier l'intérêt de pousser ses membres réguliers dans leurs retranchements, au sujet du maintien ou non de bâtiments notamment. En se plaçant à une autre échelle et en prenant du recul par rapport à ce qui cristallisait initialement les tensions, des solutions finissent par se dessiner. Cet exemple est révélateur du besoin de tenir compte de nombreux intérêts, tels que patrimoniaux mais aussi urbains, permettant de prendre de la hauteur dans les réflexions.

MORAINES PINCHAT

Anne Vuichard et Farès Derrouiche

Le secteur Moraine Pinchat tel que régulièrement porté en plateforme (séances 09.2021, 04.2022, 03.2023 et 04.2024) est représentatif des enjeux de protection ISOS en zone villas. Il amène à définir les outils de planification nécessaires pour garantir la qualité des développements et le ménagement de ce territoire. Ses passages répétés cherchaient un avis sur le projet de modification de zone et l'adaptation du projet datant de 2019. Ils ont donné lieu au lancement d'études complémentaires pour évaluer le potentiel de développement en intégrant l'ISOS, et à l'organisation d'ateliers de projet entre l'office de l'urbanisme, l'office du patrimoine et des sites et la commune.

Direction

DDU Drize-Lac

Responsable

Farès Derrouiche

Commune

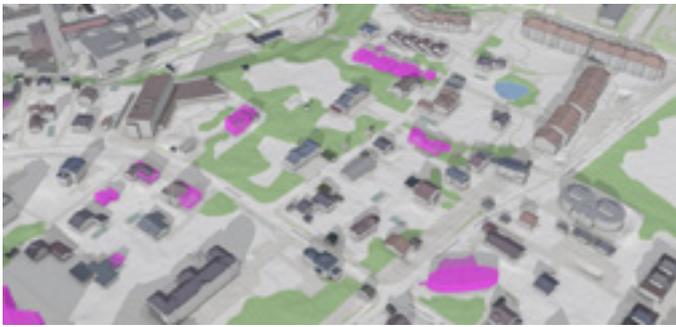
Carouge

Démarche

Modification de zone



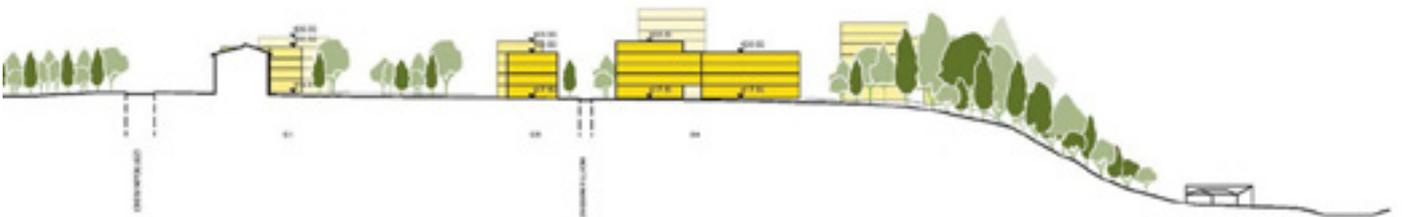
Photographie aérienne en 2023 (SITG)



Représentations des demandes définitives en cours dans le secteur Moraines Pinchat (en haut) et de l'inventaire ISOS (en bas)



Illustrations de l'avant-projet de plan localisé de quartier de 2019



TÉMOIGNAGE UTILISATEUR·TRICE

Sur ce secteur, le projet de déclassement de zone prévu par le PDCn trouve des motivations dans la proximité d'un arrêt de tram et des équipements à proximité, juste au-dessus du Rondeau de Carouge. Par ailleurs, la zone est très appréciée pour ses qualités paysagères et l'abondance du végétal. Ce sont finalement les changements de positions de la commune sur le projet de déclassement au bénéfice de la conservation de la zone villa, mais aussi les avis divergents des commissions d'urbanisme et des monuments et sites, qui ont amené à discuter du secteur en plateforme, pour trouver des pistes de résolution et clarifier le devenir de ce territoire. Malgré les frictions entre approches, les passages répétés ont participé à renforcer le souhait partagé de préserver les qualités et particularités du périmètre. Leurs conclusions ont principalement convergé vers la nécessité de faire coïncider des enjeux de politiques publiques non présentes à la PPT : l'OCEV, l'OCEN et l'OCT notamment.

ENSEIGNEMENTS POUR LA PLATEFORME

Les nombreux aller-retours autour du secteur Moraines Pinchat ont permis de clarifier les enjeux en présence, et plus généralement de mieux se comprendre et de mieux comprendre les relations entre ces enjeux. Ils ont également permis de voir que les objectifs d'un développement qualitatif est partagée et que les questions se posaient sur les outils pour arriver à ces objectifs. En ce sens la plateforme permet un travail d'écoute et de réfléchir ensemble pour trouver des outils communs. Elle invite à dépasser des avancements en silos sur des secteurs particulièrement concernés par le croisement des enjeux.

JARDINS DE VALÉRIE

Bastien Röthlisberger

En plus d'être concerné par différentes valeurs patrimoniales et paysagères, les Jardins de Valérie se situent dans la pénétrante de verdure de Pregny-Chambésy. Les possibilités de développement de ce site identifié ISOS A, dont la serre figure au recensement architectural du canton comme objet intéressant et les jardins sont dans l'inventaire ICOMOS, nécessitent certaines vérifications. Le passage en séance 02.2023 de la plateforme à l'initiative de l'office de l'urbanisme participe du processus de vérification des possibilités d'implantation de nouvelles constructions. Suite aux orientations données, une visite de site est organisée, un complément d'analyse est lancé sous la forme d'une étude historique et paysagère, et l'opportunité d'une démarche de type étude-test est identifiée.

Direction

DDU Lac-Nord

Responsable

Bastien Röthlisberger

Commune

Pregny-Chambésy

Démarche

Opportunité de projet



Photographie aérienne en 2023 (SITG)



Projet proposé par le propriétaire



Le site présente des qualités patrimoniales et paysagères, notamment au niveau de la serre



Visite de site collectivement organisée sur recommandation de la plateforme



Photographie satellite Swisssimage de 1946 et plan d'ensemble issu de l'étude historique réalisée par Sylvain Malfroy

TÉMOIGNAGE UTILISATEUR·TRICE

Les orientations données ont constitué une ligne solide – puisque concertée entre les trois offices – pour revenir vers les porteurs de projet avec une plus grande visibilité. La plateforme permet une plus forte coordination des services de l'État sur les enjeux d'aménagement. Elle précise le cadre dans lequel se posent les questions de projet et son accompagnement facilite la suite du développement. Un souhait est exprimé de revenir par la suite vers la PPT pour avoir un regard sur l'évolution du projet.

ENSEIGNEMENTS POUR LA PLATEFORME

Les enjeux liés au paysage et à l'évolution historique de ce grand domaine, situé dans une pénétrante de verdure, au sein de l'infrastructure écologique cantonale et en site ISOS A, ont été mis en évidence lors des échanges en plateforme et ces éléments davantage pris en compte ont permis de refonder une compréhension de projet.

À titre d'exemple, la haie au centre de la parcelle n'était pas là pour une raison historique contrairement à l'appréhension collective première, mais plutôt due au fait d'une division récente du site. L'étude commandée suite aux orientations de la plateforme a permis de comprendre l'histoire de cette haie et de proposer une approche circonstanciée et ponctuelle pour l'implantation de potentiels nouveaux bâtiments.

À l'image de cet exemple, la PPT doit avoir le rôle d'amener des solutions intégrant une meilleure qualité urbaine et de vie. Même à une échelle modeste, elle peut permettre de réorienter des projets pour amener vers plus de qualité. La plateforme participe aussi par ce biais à porter une sensibilisation du lieu et un rapprochement des thématiques urbaines et rurales.

DÉCHARGES

Eric Zellweger

Le plan de zone de décharge Russin et le plan d'extraction Champs-Pointus à Avusy engagent l'un comme l'autre des projets de remblais dont les réhaussements topographiques ont un impact paysager. Leurs passages respectifs en séances 05.2023 et 05.2024 de la plateforme visent à renseigner l'esquisse de préavis grâce à l'analyse des projets sous l'angle du paysage. Par l'identification directe des personnes référentes, leur dialogue en séance et les retours pertinents qui s'en dégagent, ils permettent de consolider le préavis dans sa phase de finalisation.

Direction

DPC

Responsable

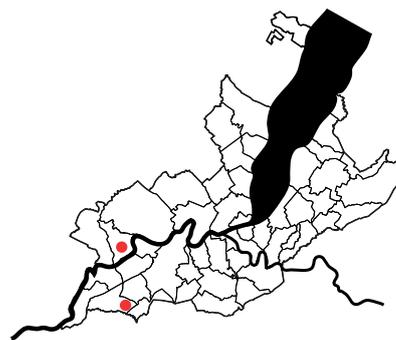
Eric Zellweger

Commune

Avusy / Russin

Démarche

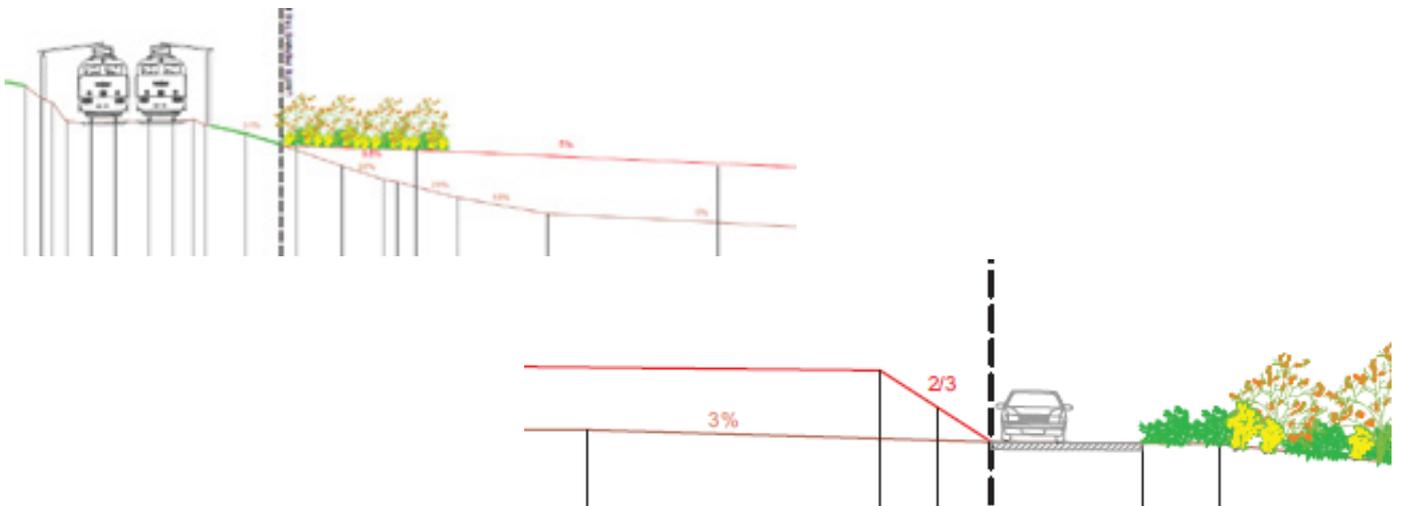
Plans d'extraction et de zone de décharge



Photographie aérienne en 2023 (SITG)



Documents issus de la présentation en séance 05.2023 de la plateforme



TÉMOIGNAGE UTILISATEUR·TRICE

Ces passages en plateforme ont permis de faire remonter rapidement le sujet des décharges à une instance plus large que le cadre de la procédure habituelle. Ils ont notamment été l'occasion pour l'office du patrimoine et des sites d'être associés, sous l'angle du paysage et des périmètres ISOS, à la réflexion sur ce type de dossiers qui échappent habituellement à son champ compétence. Ceci participe à visibiliser et à développer une culture commune interoffices autour de ces projets d'importance, et permet par là-même de s'approprier les thématiques du paysage d'un point de vue opérationnel.

Certaines ambiguïtés relevées dans la prise en compte des intérêts de protection des périmètres ISOS peuvent encore nécessiter des approfondissements. L'objectivation des critères d'analyse dans les périmètres ISOS conditionne aussi un traitement uniforme des dossiers. En ce sens la plateforme ouvre des sujets et identifie des chantiers nécessaires. Le fait qu'elle accélère l'identification des référents ressort en autre point fort pour des projets à fort impact paysager. Enfin, il faut rappeler que la plateforme ne se substitue pas aux préavis sectoriels ni à la pesée des intérêts d'ensemble.

ENSEIGNEMENTS POUR LA PLATEFORME

Il ressort de manière évidente que le traitement de la thématique paysage gagne à être remontée le plus tôt possible dans des démarches telles que l'établissement des plans directeurs de gravières ou de décharges. Ces passages en plateforme représentent aussi des occasions de tester la Conception cantonale du paysage, de la confronter à des cas très concrets, et notamment son cahier 2 d'objectifs de qualité paysagère qui concerne parmi d'autres sujets les projets de remodelage topographiques consécutifs à un remblai de gravière. À titre d'exemple, la prise en compte des traces du parcellaire ancien est directement questionnée sur le terrain et par les projets.

La plateforme permet ainsi une coordination en amont entre les offices et rompt avec le traitement morcelé de ces enjeux, précédemment traités directement dans les différentes occasions de préavis et les différents passages en commissions.

HANGAR AGRICOLE

Eric Zellweger

Le traitement de la demande définitive pour la construction d'un hangar agricole à la sortie du hameau de Bourdigny-Dessous fait l'objet d'un passage en séance 03.2024 de la plateforme au titre de cas pratique, en raison de sa localisation dans un périmètre ISOS A et de la particularité des projets situés hors de la zone à bâtir à ne pas être soumis à planification. L'enjeu est celui d'identifier les principes utiles à la formalisation des préavis de la direction de la planification cantonale pour ce type de demande.

Direction

DPC

Responsable

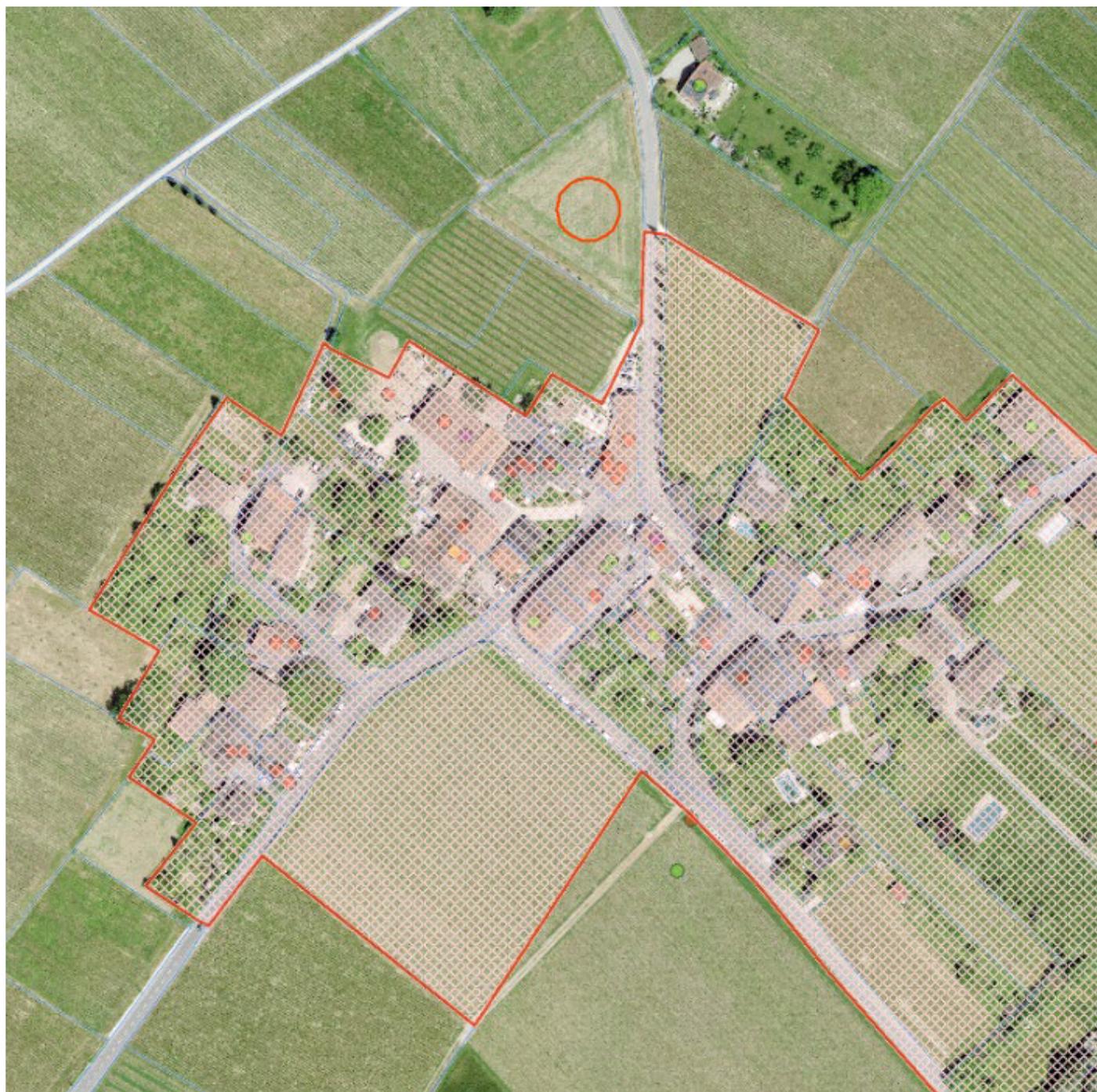
Eric Zellweger

Commune

Satigny

Démarche

Demande définitive pour la construction d'un hangar agricole



Photographie aérienne en 2023 (SITG)



© BAK Bern - 36. Coteau du Mandement
(Satigny) 2018, Vignoble du Mandement

TÉMOIGNAGE UTILISATEUR·TRICE

Le passage en plateforme de cet exemple met en évidence la facilité avec laquelle la plateforme regroupe les conditions d'une discussion stratégique interoffice sur le cadre juridique et procédural. Il permet de reconnaître le besoin de définir conjointement une marche à suivre, tout comme les moyens nécessaires à l'évolution d'une pratique administrative pour un traitement homogène des dossiers par les services de l'État. Comme pour les gravières, l'enjeu de l'objectivation des critères d'analyse dans les périmètres ISOS est très important et la plateforme constitue un lieu très utile pour en faire le constat et pour participer à faire évoluer les pratiques. Ceci est d'autant plus important pour les projets conformes à la zone qui ne sont pas soumis à la planification.

La plateforme a permis de rendre visible ces objets dans le nouvel ISOS, mais aussi de convenir d'une pratique cohérente entre l'office de l'urbanisme et l'office du patrimoine et des sites, puisque ce dernier ne préavise pas ce type d'objets. Elle permet d'aborder des sujets larges à partir d'un dossier très concret, en connaissance d'une situation précise et réelle.

ENSEIGNEMENTS POUR LA PLATEFORME

Cet exemple a permis la mise en évidence des enjeux paysage et d'éviter un impact significatif sur un site ISOS. L'expérience montre régulièrement que l'inventaire ISOS et les cartes historiques, vus parfois comme une contrainte, permettent aussi de trouver des possibilités n'impactant pas le site.

Il est aussi important pour l'avenir de la plateforme que les enjeux économiques de l'exploitant concernant son activité puissent être pris en compte. Si le passage en PPT a sûrement évité un impact significatif sur le secteur, il a dû prendre aussi en compte le risque que l'exploitant quitte la zone et mette fin à ses activités agricoles, ce qui représenterait une perte pour le secteur. L'ambition de faire de l'ISOS un outil de projet permettant des réflexions conjointes plutôt qu'une contrainte restrictive doit continuer à être développé par la suite au sein de la PPT.

ENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Ariane Widmer

Bien connaître et comprendre le territoire avec ses traces du passé et son héritage est déterminant pour la qualité de sa transformation. La plateforme apporte non seulement ce précieux savoir mais elle est également là pour aider à orienter. Le responsable de projet peut obtenir ici, pour faire face à la complexité de la tâche qui lui incombe dans la conduite de son dossier, une orientation concertée entre offices.

Nous le savons, les enjeux des différentes politiques publiques sont potentiellement divergents et tapissés de conflits d'intérêt possibles. Dialoguer pour définir conjointement une orientation et un soutien au projet et à son processus, voici ce que la plateforme peut offrir. Car aménager le territoire dans le sens de l'intérêt public reste un acte éminemment collectif.



Photographie Isabelle Claden

TEMPS 3

ATELIER CONTRIBUTIF

DÉROULEMENT

Valentin Bourdon

Fort des échanges et informations qui précèdent, la matinée Bilan et suite se conclue après la pause par un atelier contributif permettant à l'ensemble des personnes présentes de participer à la mise en lumière des points forts et le dégagement de marges d'ajustement dans le fonctionnement de la plateforme. Dans un format "world café" organisé en trois tables et autant de questions, les participantes et participants répartis en trois groupe passent en trois temps d'une table à l'autre pour discuter successivement des trois questions. Les groupes suivants complètent chaque fois les annotations du groupe précédent. Les restitutions possiblement contradictoires reflètent la diversité des perceptions.

3 groupes / 3 tables / 3 questions

Chaque groupe dispose de 3x 30min pour aborder chacune des trois questions :

1. "Ce qui marche vraiment bien"

Quels sont les acquis de la plateforme ?

2. "Ce qui pourrait être mieux"

Quels sont les points d'améliorations ?

3. "Ce qu'on attend pour la suite"

Quels sont les chantiers identifiés ?

Pour chaque période de 30min :

→ Introduction par les duo d'animateurs.trices

Les réactions sont ensuite discutées, collectées et regroupées par points

→ À la fin des 30min, les points relevés sont priorisés au moyen de 3 autocollants par personne

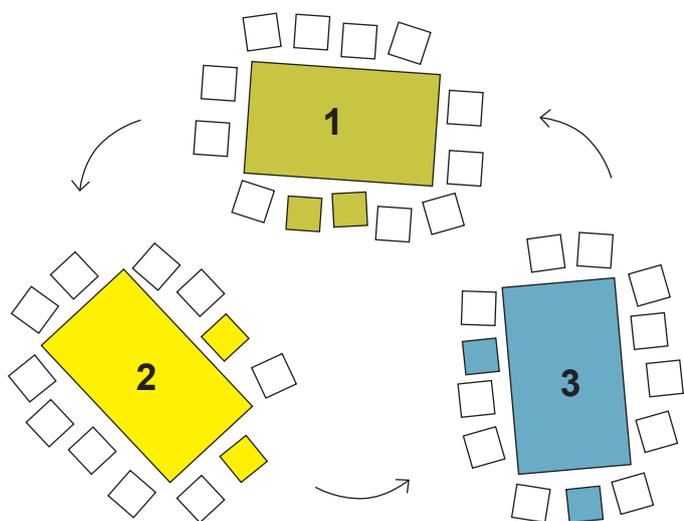


Schéma du déroulement de l'atelier selon la répartition en trois tables avec leurs animatrices et animateurs respectifs

« CE QUI MARCHE VRAIMENT BIEN »

avec Babina Chaillot-Calame
et Ariane Widmer

Il s'agit ici de mettre en avant les éléments les plus positifs relevés depuis la mise en place de la plateforme, de manière à dégager ce qui peut constituer un certain nombre d'acquis pour la suite.

► Fonctionnement

- *Préparation et déroulement* : la structuration des séances et leur rythme, l'analyse en amont des dossiers, la qualité des présentations et des explications fournies est relevée.
- *Coordination et suivi* : la participation de la déléguée patrimoine et territoire au sein du groupe de suivi stratégie zone 5 renforce les échanges avec les communes.
- *Thématiques et enjeux* : le passage en plateforme permet au chef de projet de structurer les enjeux identifiés à l'amont et de s'assurer d'une prise en compte concertée du patrimoine bâti et naturel.

► Communication

- *À l'interne* : la plateforme constitue un espace de dialogue accessible et régulier entre les offices, permettant de sortir des silos respectifs.
- *Culture commune* : elle permet d'ouvrir les réflexions et le regard, de partager les connaissances et de développer une meilleure compréhension réciproque.
- *À l'externe* : ce cadre de référence commun, permet de démontrer la concertation et la cohérence entre les office vis-à-vis de l'extérieur.

► Gouvernance

- *Rôle et positionnement* : la plateforme permet d'anticiper les difficultés et les besoins d'arbitrage en intégrant les enjeux en amont de l'élaboration des projets urbains. Elle facilite les processus, permet de diminuer les blocages lors des enquêtes techniques, renforce l'efficacité et le positionnement des politiques du DT.
- *Processus de pesée des intérêts* : la plateforme permet d'identifier et de concilier les conflits d'intérêt potentiel et recherche des solutions en commun. Les orientations visent une action conjointe dans une perspective positive et qualitative. L'absence de préavis est garante de son ouverture.

► Études

- *Stratégies et inventaires* : la plateforme relève l'importance de l'histoire pour construire l'avenir et la nécessité de mieux connaître le territoire. Les stratégies et les inventaires alimentent les réflexions sur les projets.
- *Guides et outils* : elle réunit les conditions pour parvenir à trouver de nouvelles solutions et développer des outils en commun.

« CE QUI POURRAIT ÊTRE AMÉLIORÉ »

avec Isabelle Claden
et Pierre-Alain Girard

Il s'agit ici de reconnaître les éléments qui mériteraient d'être repris et discuter pour optimiser le fonctionnement de la plateforme et répondre pleinement à ses ambitions.

► Fonctionnement

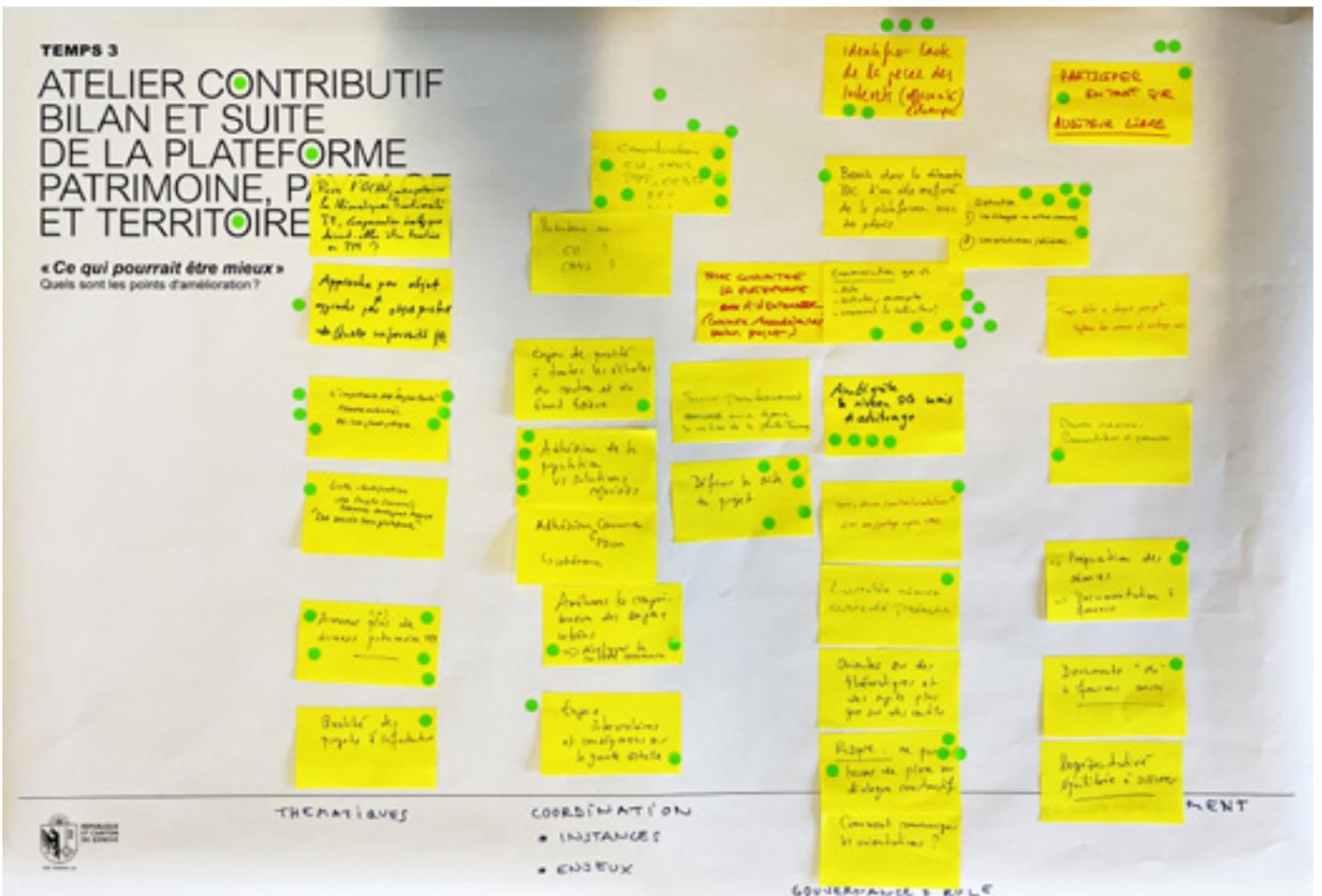
- *Préparation et déroulement* : la préparation des séances en coordination avec les trois offices peut encore être optimisée (représentativité des offices et documentation fournie). Pour le bon déroulement, veiller au temps dédié à chaque projet, aux pauses et au maintien d'un rythme régulier.
- *Coordination et suivi* : le livrable de la séance est à clarifier dans son orientation, en précisant le suivi, les délais et la coordination avec les instances et commissions.
- *Thématiques et enjeux* : la plateforme devrait s'intéresser à des sujets en dehors des planifications de quartiers qui sont déterminants pour la qualité urbaine, telles que les espaces publics, les places, la mobilité, les projets d'infrastructure, etc. Plus de projets patrimoine OPS devraient être transmis à la plateforme. Une approche par thématiques et non seulement sur des dossiers est à intensifier.

► Communication

- *À l'externe* : la communication sur GE.ch est à développer pour faire connaître la plateforme à l'extérieur et présenter son rôle, ses activités avec des exemples et savoir comment la solliciter.
- *Culture commune* : il y a un besoin d'améliorer la compréhension des enjeux urbains, de même que les enjeux nature et patrimoine. La culture commune vise l'objectif de qualité à toutes les échelles de la planification. Dans chaque dossier vu en plateforme, les échanges qui participent à la culture commune sont à relever.
- *À l'interne* : participer à la plateforme en tant qu'auditeur libre selon les sujets à l'ordre du jour.

► Gouvernance

- *PDCn* : besoin d'un rôle renforcé de la plateforme pour la révision du PDCn pour aller vers une adhésion des communes et de la population. Enjeux intercalaires à voir en aller-retour entre la grande échelle et celle des quartiers.
- *Processus de pesée des intérêts* : besoin d'identifier l'acte de la pesée des intérêts pour montrer l'efficacité des échanges.
- *Ambiguïté entre préavis et orientation* : la présence des directions générales des offices impliquent une décision d'orientation, et la volonté de laisser place à dialogue constructif



Déroulement et résultats de l'atelier contributif avant synthèse et interprétations

« CE QU'ON ATTEND POUR LA SUITE »

avec Emmanuel Ansaldo
et Mathieu Petite

Il s'agit ici de se focaliser sur les projections de la plateforme pour la suite, d'identifier les grands chantiers qu'elle pourrait ouvrir, permettre ou mettre en lumière.

► Fonctionnement

- *Thématiques et enjeux* : grande volonté de s'ouvrir à une multitude de thématiques en lien avec les enjeux patrimoine, paysage et territoire, dont notamment: projet d'infrastructures, compensation écologique et paysage dans les projets d'agglomération, réflexion thématique sur les franges et les outils du cahier 2 de la CCP, etc. Comment prendre en compte les enjeux nature et biodiversité dans la plateforme est à clarifier par rapport à la CCBD.
- *Ouverture et élargissement* : afin de traiter les thématiques qui ont une incidence territoriale, la plateforme invite d'autres offices en fonction des sujets (OCT, OCEau, OCEV, etc), ceci en veillant à conserver son format et son agilité.

► Communication

- *À l'externe* : la communication est à développer, en particulier avec les communes. Une communication publique est à réaliser de façon partagée entre les trois offices, en tenant compte qu'il s'agit d'un outil interne.
- *À l'interne* : mieux informer sur les orientations de la plateforme.
- *Culture commune* : prévoir des temps d'échange en dehors de la plateforme selon les thématiques des offices.

► Gouvernance

- *PDCn* : il est attendu le renforcement du lien avec la plateforme pour la révision du PDCn.
- *Rôle et positionnement* : interrogation sur le nom de la plateforme, et sur le positionnement de celle-ci par rapport au groupement des politiques E.
- *Pesée des intérêts* : importance du processus et de la consolidation d'une position plus large (comparaison à la PFI).
- *Cahier des charges et évaluation* : révision du cahier des charges de la plateforme élargie au paysage et réflexion sur la façon d'évaluer les résultats de son action (évaluation des succès et des échecs).

► Études

- *Études stratégiques* : besoin d'une implication renforcée de la plateforme dans les études stratégiques qui vont fonder le PDCn, en premier lieu, la stratégie d'urbanisation et la stratégie patrimoine et paysage, la protection des pénétrantes de verdure, le schéma directeur des espaces ouverts publics structurants, l'infrastructure écologique (socle territorial et socle du vivant de la VTT), la mise en œuvre de la stratégie d'arborisation.
- *Recensements et inventaires* : l'actualisation, la validation et le portage de plusieurs inventaires, sont directement liés aux enjeux transversaux et suivi à par la plateforme : le recensement des grands domaines, l'inventaire ICOMOS des jardins, l'inventaire des vues.
- *Guides et outils* : plusieurs guides et outils intéressent la plateforme ou sont appelés à être développés avec la plateforme: les guides pour la LPRLac et la zone 4B protégée, les objectifs de qualité paysagère de la conception cantonale du paysage (CCP, cahier 2), la pratique administrative ISOS, etc.



Photographie Ariane Widmer

ORIENTATIONS

Les orientations ci-après sont le résultat d'un approfondissement concerté des différents points soulevés lors de la matinée. Elles correspondent aux éléments et actions à mener dans le but d'améliorer le fonctionnement de la plateforme PPT et de renforcer ses effets sur la qualité des projets. Le tableau par thématique indique les mesures à prendre, et le cas échéant les responsables pour la réalisation de la mesure.

		Qui
Fonctionnement	– Cahier des charges et pilotage : adapter le cahier des charges de la PPT selon les présentes orientations; organiser le suivi régulier de leur mise en œuvre; intégrer la nouvelle déléguée paysage OCAN dans le co-pilotage de la PPT.	Déléguées PPT avec le Bureau PPT
	– Préparation, déroulement et suivi : la préparation des séances en coordination avec les trois offices peut encore être optimisée (représentativité des offices et documentation), de même que le déroulement de la séance, la modération et la gestion du temps. Le procès-verbal de la séance est à clarifier dans son orientation et contenu, en précisant le suivi, les détails et la coordination avec les instances et commissions.	Déléguées PPT avec le Bureau PPT
	– Lien avec les commissions officielles : la conservatrice cantonale et l'urbaniste cantonale soutiennent les responsables de projets lors du passage en commission et assurent une continuité dans le traitement des dossiers en lien avec les orientations données lors des passages en PPT.	Conservatrice cantonale et urbaniste cantonale
	– Types de dossiers à soumettre : renforcer la diversité d'échelles et de projets traités; veiller à soumettre à la PPT aussi des projets d'infrastructures (mesures mobilité) et d'espaces publics, en collaboration avec les offices concernés; encourager les membres de la plateforme à anticiper la présentation de ces dossiers en amont.	OU / OPS / OCAN
Communication	– Site internet (communication vers l'extérieur) : faire mieux connaître l'existence de la PPT en-dehors de l'administration cantonale par une mise à jour et des compléments d'information sur le site internet.	Déléguées PPT Services communication OU / OPS / OCAN
	– Culture commune (communication vers l'intérieur) : pour favoriser l'émergence d'une compréhension partagée des enjeux organiser des moments de partage et d'échange. Par exemple par: des visites de terrains en lien avec des dossiers ou des thématiques (2-3 fois par an); des temps d'échanges planifiés durant les séances de PPT; des approches thématiques programmées dans le cadre des Ateliers de projets OU (tous les 1 à 2 ans).	OU / OPS / OCAN Responsable pôle projet (OU) / Déléguées PPT
Gouvernance	– Orientations de la PPT : les orientations de la PPT s'adressent aux responsables de projets et sont considérées comme des aides à la bonne conduite des projets. Les orientations données par la PPT ne remplacent pas les préavis des commissions officielles.	Responsables de projet
	– Statut des orientations : le dialogue sur les enjeux identifiés en plateforme débouche sur une décision d'orientation, grâce au pouvoir décisionnel des membres de la PPT. En tant qu'action commune visant la qualité par le projet, il participe à la pesée des intérêts et cherche à éviter le besoin d'arbitrage.	Membres PPT
	– Volet Patrimoine et paysage du PDCn : durant la révision du PDCn, la PPT établit un lien fort avec le processus: point régulier à l'OJ de la PPT, avis sur les orientations du PDCn au sujet du volet patrimoine et paysage et en lien étroit avec le volet urbanisation.	Déléguées PPT DPC
Études	Certaines études en cours ou à venir ont un rôle structurant pour l'activité de la plateforme et le traitement des dossiers, et seront suivies (à degrés variables) par la plateforme (liste non exhaustive). – Volet Patrimoine et paysage du PDCn – Guide Zone 4B protégée – Guide d'application de la Loi de protection des rives du lac (LPRLac) – Conception cantonale du paysage (CCP): les objectifs de qualité paysagère (mise à jour régulière du cahier 2) – Pratique administrative ISOS (mise à jour régulière)	Déléguées PPT et Groupe de travail thématique Patrimoine et paysage du PDCn

CONCLUSION

UN LIEU...

Valentina Hemmeler Maïga

La plateforme patrimoine, paysage et territoire est un lieu qui nous permet de développer une culture commune entre l'office de l'urbanisme, l'office du patrimoine et des sites et l'office de l'agriculture et de la nature. Par un partage de nos points de vue, une écoute mutuelle de nos enjeux respectifs, un respect de nos différences, nous développons une perception à trois dimensions entre le patrimoine naturel et bâti, le paysage et le territoire. Nous nous donnons ainsi les moyens de prendre de la hauteur.

En identifiant en amont des projets les éventuels points d'alerte et les opportunités, en approfondissant nos connaissances sur un périmètre donné et en documentant, nos offices, grâce à ces regards croisés, amènent une réelle plus-value aux projets.

Ce lieu est aussi un espace d'orientation facilement accessible pour les porteurs de projets. Si cette étape d'orientation est importante, elle ne se suffit pas en elle-même. Ces orientations doivent être ensuite thématiques au sein des offices afin de s'assurer de la cohérence à tous les échelons et de minimiser les écueils qui pourraient apparaître aux prochaines étapes du projet.

Cette co-construction permet de nous entendre rapidement sur les éléments importants qui doivent par exemple figurer dans un cahier des charges pour un mandataire en charge du volet paysage d'un projet ou encore de faciliter la pesée des intérêts si celle-ci doit être effectuée.

La plateforme permet de faire évoluer notre territoire en tenant compte de nos enjeux croisés dans le respect du patrimoine bâti et naturel. Nous investissons conjointement du temps en amont afin d'amener des projets aussi aboutis que possible, laissant peu d'espace à la critique. Nous assurons ainsi un gain de temps aux prochaines étapes, que ce soit au sein de l'Etat lors d'enquêtes techniques ou lors de la délivrance des préavis par exemple, mais également lors des consultations externes ou lors de démarches de concertation avec les citoyennes et les citoyens. Enfin, nous élaborons et détenons des arguments solides lors de votations populaires provoquées par référendum. De fait, la co-construction entre nos trois offices nous apporte une assise certaine vis-à-vis de nos partenaires : que ce soient les communes, les promoteurs, les associations de protection de la nature et du patrimoine ou la population. Ensemble, nous sommes ainsi en mesure de faire émerger des projets de qualité à toutes les échelles du territoire.



Photographie Ariane Widmer

Ce lieu est synonyme de « l'un avec l'autre » et non de politique publique contre politique publique. Il répond à une volonté croisée d'amener un plus à notre territoire et à la population par une action conjointe au bénéfice d'une transition écologique, où les bases sont posées pour garantir les conditions essentielles à la qualité de vie.

Dans le contexte de la révision du Plan directeur cantonal 2050, cet espace revêt une importance toute particulière car il contribue à imaginer ensemble le territoire résilient de demain dans un contexte où nous devons être en mesure de relever des défis d'une formidable ampleur. Seul on va plus vite, ensemble on va plus loin.

Merci à toutes et tous pour l'investissement.



